



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 21 août 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : messieurs Benoit Desrochers, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absente : madame Josée Leclair

Les sièges #1 et #3 sont vacants.

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-08-161

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 AVIS PUBLIC D'ÉLECTION
- 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUILLET 2023
- 4.3 ADOPTION : 537-2023 RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES ÉGOUTS SANITAIRES, POSTE DE POMPAGE ET DÉGRILLEUR
- 4.5 ADOPTION : 539-2023 RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR UN 3E ÉTANG AÉRÉ
- 4.6 ADOPTION : 540-2023 PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 225 000\$ POUR LES PLANS ET DEVIS DE CONVERSION DE L'ÉGLISE
- 4.7 ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT 488-2023-1 MODIFIANT L'OBJET DU RÈGLEMENT 488-2017
- 4.8 ADOPTION : PROJET DE RÈGLEMENT 482-2023-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 482-2019 POUR UN TERRAIN POUR LE CISSS DE LANAUDIÈRE
- 4.9 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DU RÉSEAU ROUTIER (INCLUANT SENS UNIQUE)

5. TRÉSORERIE

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS ET DÉBOURSÉS AU 31 JUILLET 2023
- 5.2 DÉPÔT DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 15 AOÛT 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 JUILLET 2023
- 5.5 DÉPENSE : ACQUISITION DE BANDE DE PATINOIRE
- 5.6 DÉPENSE : ENTENTE PARTICULIÈRE OPÉRATEUR ET MACHINERIE
- 5.7 DÉPENSE : FOURNITURE DE POUSSIÈRE DE ROCHE
- 5.8 DÉPENSE : ACCESSOIRES POUR CHAPITEAU

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 05-131
- 6.2 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 01-0036
- 6.3 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TITRE D'AIDE-JOURNALIER

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS DAVID

8. LOISIRS ET PARCS

- 8.1 INFO : 1^{ER} FESTIVAL BAYOLAIS
- 8.2 NOM DU CHALET DES LOISIRS
- 8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PAC RURAL : ESPACE ÉVÉNEMENTIEL – PHASE II
- 8.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 INFORMATIONS SUR LES PROJETS D'IMMOBILISATION PRÉVUS AU PLAN TRIENNAL
- 10.2 DEMANDE LETTRE D'INTENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFRASTRUCTURE ET DU CISSS DE LANAUDIÈRE
- 10.3 APPEL D'INTENTION : ENTRETIEN OU DÉMARRAGE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE
- 10.4 APPEL D'OFFRE SUR INVITATION : ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE



3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus en date du 16 aout 2023 est déposé.

4. GREFFE

4.1 Avis public d'élection

Considérant la vacance du siège #1 et #3, le président d'élection informe que des élections partielles auront lieu le 8 octobre 2023.

Les mises en candidatures se dérouleront du 22 aout au 8 octobre 2023 en se présentant au bureau du présent d'élection.

4.2 Adoption du procès-verbal du 17 juillet 2023

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement le procès-verbal avant la séance.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2023.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*

4.3 Adoption : 537-2023 Règlement d'emprunt pour les égouts sanitaires, poste de pompage et dégrilleur

CONSIDÉRANT QUE

La station de pompage des eaux usées a atteint sa durée de vie utile et des bris réguliers ont lieu apportant des frais importants.

CONSIDÉRANT QUE

L'émissaire est insuffisant pour les besoins actuels.

CONSIDÉRANT QUE

Les emprunts 410 et 420 se termineront respectivement en 2024 et 2025.

CONSIDÉRANT QUE

Une subvention couvrira une portion des frais prévisibles.

Il est proposé par Monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter le projet de règlement 537-2023 décrétant une dépense maximale de 559 452\$ pour la conception et la réalisation de la mise à niveau de la station de pompage et l'ajout d'un dégrilleur. Une taxe de secteur sera prélevée pour couvrir cette dépense.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*

2023-08-162

2023-08-163



2023-08-164

4.5 Adoption : 539-2023 Règlement d'emprunt pour un 3e étang aéré

Le directeur présente les projections des comptes de taxes pour les 3 prochaines années comme prévu initialement lors de la séance du 30 juin dernier.

- CONSIDÉRANT QUE** La municipalité de Sainte-Élisabeth désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1063 du Code municipal du Québec, exemptant l'approbation des personnes habiles à voter considérant que l'objet du règlement concerne le traitement des eaux usées et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité ;
- CONSIDÉRANT QUE** Les estimations de la firme GBI datées du 22 juillet 2022, prévoient 423 750\$ pour l'ajout d'un 3^e étang, sur ce montant 4.9875% de taxes nettes sont ajoutés ainsi que 10% pour les frais d'ingénieries.
- CONSIDÉRANT QUE** Les estimations sont de 150 000\$ pour le remplacement de la conduite émissaire en bordure de rue pour la portion située entre le chemin de fer et les étangs aérés.
- CONSIDÉRANT QUE** Les matricules visés par les travaux appartiennent à la municipalité.
- CONSIDÉRANT QU'** une taxe générale, basée sur la valeur foncière, sera appliquée;
- CONSIDÉRANT QUE** Les installations actuelles n'atteignent plus la fonction attendue avec un rendement satisfaisant.
- CONSIDÉRANT QUE** Ces travaux sont prioritaires afin de répondre aux besoins actuels considérant les déversements hors de l'émissaire.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter le règlement 539-2023 décrétant une dépense maximale de 673 750\$ pour la conception et la réalisation d'un 3^e étang aéré.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*

Il y a 3 interventions sur le sujet.



4.6 Adoption : 540-2023 Projet de règlement d'emprunt de 225 000\$ pour les plans et devis de conversion de l'église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se prévaloir du deuxième alinéa de l'article 1063 du code municipal pour la réalisation de plan et devis, et s'exempter de l'approbation des personnes à voter.

CONSIDÉRANT QUE La conversion de l'église en centre multifonctionnel est l'élément central du plan d'action des élus afin de dynamiser économiquement le village de Sainte-Élisabeth.

CONSIDÉRANT QUE Le ministère des Affaires municipales a déposé un avis de présélection de subvention à hauteur de 70% des frais incluant les plans et les devis.

CONSIDÉRANT QUE La contribution de la municipalité est prévue par la vente de bâtiment excédentaire ainsi qu'un emprunt.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'adopter le projet de règlement 540-2023 décrétant un emprunt de 225 000\$ pour les plans et devis de conversion de l'église.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

4.7 Adoption : Règlement 488-2023-1 modifiant l'objet du règlement 488-2017

2023-08-166

Considérant que Ce règlement souhaite régulariser la conciliation entre les travaux effectués réellement et ceux qui étaient prévus par règlement dans le cadre du programme FEPTEU en 2017. En ce sens, des travaux pour le chemin du petit Saint-Pierre étaient initialement prévus, mais n'ont pas été exécutés.

Considérant que La subvention sur laquelle ces travaux ont été planifiés n'est plus applicable.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter le règlement 488-2023-1 Modifiant l'objet du règlement 488-2017.

*Le maire demande le vote.
Adopter à l'unanimité*



2023-08-167

4.8 Adoption : Projet de règlement 482-2023-1 abrogeant le règlement 482-2019 pour un terrain pour le CISSS de Lanaudière

Considérant que le projet n'a plus lieu d'être, car la maison des aînés est établie sur un terrain appartenant déjà au Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QUE Le droit de préemption appliqué sur ce terrain reste toujours d'actualité.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyer par monsieur Serge Perreault d'adopter le projet de règlement 482-2023-1 abrogeant en totalité le règlement établissant un emprunt et une dépense pour l'acquisition d'un terrain pour ensuite céder au CISSS Lanaudière.

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité

4.9 Avis de motion : Règlement modifiant les règlements du réseau routier (incluant sens unique)

Il est donné avis par monsieur Benoit Desrochers que lors d'une prochaine séance un projet de règlement sera déposé afin de modifier tous les règlements précédant concernant le stationnement, les limites de vitesse ainsi que les différents usages incluant l'imposition d'un sens unique pour une portion de la rue Saint-Thomas.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt de la liste des décaissements et déboursé au 31 juillet 2023

2023-08-168

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire en date du 31 juillet 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Salaires incluant charges sociales	43 147.30 \$
Dépenses en prélèvement automatique (Hydro, Energir, etc.)	12 773.49 \$
Fournisseurs, autres dépenses	30 652.62 \$
Aide financière aux organismes	120.00 \$
Aide financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres)	- \$
Aide financière aux investissements	- \$
Paiement d'emprunt	437 969.13 \$
Total des déboursés du mois	

Les 5 plus grandes dépenses excluant les salaires sont :

MRC Autray : Quotepart	106 287.31\$
Canadian National : Entente sécurité ferroviaire	3648.00\$
Nordikeau : Soutien professionnel mensuel	3667.70\$
Nordikeau : Soutien technique (mai)	3386.01\$
Sintra : Asphalte vrac	2399.60\$

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.



5.2 Dépôt des comptes à payer au 31 juillet 2023

Le directeur général dépose l'état des comptes fournisseurs, soit les factures reçues, mais payables ultérieurement.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 15 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 15 août 2023.

Il y a une intervention sur le sujet.

5.4 Rapport financier préliminaire au 31 juillet 2023

Le rapport financier sera déposé ultérieurement, afin de réaliser le contrôle interne requis, considérant des imprévus opérationnels dans la semaine du 14 août et la période de vacances d'une partie des effectifs municipaux dans la dernière semaine.

5.5 Dépense : Acquisition de bande de patinoires

2023-08-168

CONSIDÉRANT QUE	La municipalité désire établir un espace évènementiel et sportif.
CONSIDÉRANT QUE	La municipalité a obtenu la confirmation d'aide financière attendue pour ce projet.
CONSIDÉRANT QUE	La municipalité a obtenu les tarifs suivants suite à sa demande de prix dans un contexte de contrat de gré à gré, sur invitation.
Sport direct	49 962.50\$, taxes en sus
Ghyslain Lampron	56 260\$, taxes en sus
PERMAFIB	76 186.63\$, taxes en sus

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une dépense de 49 962.50\$, taxes en sus, auprès de Sport direct pour l'acquisition de bande de patinoires, le grillage de sécurité et les accessoires requis.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 001 (immobilisation, loisirs et parcs).

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité



5.6 Dépense : Entente particulière opérateur et machinerie

- CONSIDÉRANT QUE La municipalité désire établir un espace évènementiel et sportif bonifié par une surface durable et économique en poussière de roche. Le tout basé sur le guide des meilleures pratiques en conception de surface pour patinoire, notamment.
- CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Laporte de Bayonne et le Groupe excavation Laporte désire répondent positivement à la demande de collaboration faite par la municipalité.
- CONSIDÉRANT QUE Une visibilité significative sera offerte aux entreprises dans les lieux de l'espace évènementiel et sportif.
- CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Laporte de Bayonne désirent offrir le prêt de camions 10 roues, camions 12 roues, pelle mécanique et compacteur, le tout sans opérateur, au tarif préférentiel de 65\$ par heure, taxes incluses. Les frais de mobilisation, incluant l'utilisation d'un fardier, sont également offerts gracieusement.
- CONSIDÉRANT QUE Le groupe excavation Laporte désire offrir le service de contremaître pour la planification et l'exécution des travaux, ainsi que l'opérateur pour la pelle et le compacteur. Les autres opérateurs étant facturés au tarif préférentiel de 65\$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser une dépense maximale de 8 840\$, incluant les taxes applicables aux entreprises Laporte de Bayonne pour le prêt de machinerie à tarif préférentiel.

Il est également proposé, d'autoriser une dépense maximale de 8840\$, incluant les taxes applicables, au Groupe Excavation Laporte de Bayonne pour le contremaître ainsi que les différents opérateurs.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 001 (immobilisation, loisirs et parcs).

Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.

Il y a une intervention sur le sujet.



2023-08-170

5.7 Dépense : Fourniture de poussière de roche

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité désire établir un espace évènementiel et sportif.

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité a obtenu les tarifs suivants suite à sa demande de prix dans un contexte de contrat de gré à gré, sur invitation.

Carrières Joliette inc.
Sintra inc.

8.75\$ / TM taxes en sus
16.75 / TM taxes en sus

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'accepter le prix fourni par Carrière Joliette et autoriser une dépense maximale de 10 500\$, plus les taxes applicables, pour un maximum de 1200 tonnes de poussières de roche au tarif de 8.75 par tonnes métriques, redevances incluses et les taxes en sus.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 001 (immobilisation, loisirs et parcs).

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

5.8 Dépense : Accessoires pour chapiteau

2023-08-171

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité désire établir un espace évènementiel et sportif, incluant des équipements fixes pour les utilisateurs

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité a obtenu la confirmation d'aide financière attendue pour ce projet à hauteur de 23 412\$ pour un projet de totalisant 39 020 taxes nettes incluses.

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité a procédé à l'acquisition d'un chapiteau pour une valeur de 20 474.75\$, taxes nettes incluses.

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité a obtenu les tarifs suivants suite à sa demande de prix dans un contexte de contrat de gré à gré, sur invitation.

ULINE.CA (10 unités, plastique recyclé)

18 215\$, taxes en sus

ECOPARC (10 unités, acier galvanisé + plastique recyclé)

47 250\$, taxes en sus

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser une dépense maximale de 18 215\$, taxes en sus, pour l'achat de mobilier urbain auprès de Uline Canada.

Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 001 (immobilisation, loisirs et parcs).

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité



2023-08-172

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Démission de l'employé 05-131

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'accepter la démission de l'employé 05-131.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

2023-08-173

6.2 Démission de l'employé 01-0036

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'accepter la démission de l'employé 01-0036.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*

6.3 Embauche d'un employé temporaire à titre d'aide-journalier

Monsieur Benoit Desrochers se retire de la salle pour cet élément en respect du code d'éthique et pour l'apparence du conflit d'intérêt.

2023-08-174

CONSIDÉRANT QUE	le poste est vacant.
CONSIDÉRANT QUE	La municipalité analyse en continu ses besoins afin de limiter les dépenses.
CONSIDÉRANT QUE	La disponibilité à temps partiel de l'employé concorde avec les besoins immédiats de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu de procéder à l'embauche de Vincent Desrochers à titre d'aide-journalier, poste syndiqué.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité.*

Monsieur Benoit Desrochers revient dans la salle.

6.4 Fin de probation : Directeur général

2023-08-175

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'officialiser la réussite de la probation de Monsieur David Paradis-Lapointe à titre de directeur général et greffier-trésorier.

*Le maire demande le vote.
Adopté à l'unanimité*



2023-08-176

6.5 Formation à l'aqueduc et les égouts

CONSIDÉRANT QUE le règlement de 535-2023 délégation de pouvoir, prévoit l'autorisation par le Conseil municipal de toute dépense en formation supérieure à 1 000\$

CONSIDÉRANT QUE La municipalité désire réduire sa dépendance envers les firmes externes dans le domaine de l'eau potable et les égouts.

CONSIDÉRANT QUE Les couts pour obtenir le statut d'apprenant auprès de Service Québec de 125\$ par formation et par employé sont également autorisés en supplément des couts suivant.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser les formations suivantes aux employés suivants :

Traitement complet de l'eau de surface avec réseau de distribution (OST)
Employé 01-0032
3 700\$, plus les taxes applicables

Production d'eau potable
Employé 01-0022
790\$, plus les taxes applicables

Certificat en traitement des eaux usées par étang aéré (OW2) *Printemps 2024*
employé 01-0022
3135.00\$, plus les taxes applicables

Préposé à l'Aqueduc
Employé 01-0025
1110\$, plus les taxes applicables

Afin de répondre aux demandes de crédits requis, un transfert est décrété du poste budgétaire 02 41300 (vêtement) au montant de 2000\$ ainsi que 2000\$ en provenance de 02 41300 643 (Outils).

Ces dépenses affecteront le poste budgétaire 02 41500 454\$.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité



2023-08-177

6.7 Formation en bureautique

CONSIDÉRANT QUE Le règlement de 535-2023 Délégation de pouvoir, prévoit l'autorisation par le Conseil municipal de toute dépense en formation supérieure à 1 000\$.

CONSIDÉRANT QUE Cette formation en bureautique améliorera les performances.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu d'autoriser une dépense de 1200\$, plus les taxes applicables pour le programme de formation continue du Cégep de Joliette au bénéfice de l'employé 01-0033.

Ces dépenses affecteront le poste budgétaire 02 13000 454\$.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 12 permis émis pour une valeur de 665 219,00\$ en juillet et un total de 2 783 569,00\$ depuis le début d'année.

On informe que les visites préventives se poursuivent concernant les obligations provinciales sur les piscines résidentielles.

8. LOISIRS ET PARCS

2023-08-178

8.1 Info : 1^{er} Festival Bayolais

Le maire informe que la population est invitée à mettre à son agenda le premier Festival Bayolais le samedi 26 août 2023. Ce festival est organisé avec la collaboration des organismes de notre territoire soit :

La Société des amis du patrimoine pour le
Trésors d'Élisabeth pour
La FADOQ
Le club de pétanque
Le comité des loisirs
Le carrefour jeunesse emploi pour là
jeu laser)

brunch gratuit du matin
l'épluchette de blé d'Inde
pour le Bingo familial
pour l'initiation à la pétanque
pour le piquenique familial
zone active (parcours d'obstacle et



Spectacle jeunesse suivi d'un spectacle d'humour en soirée.

Des prix de présence seront tirés chaque heure grâce à des commandites locales.

8.2 Nom du chalet des loisirs

2023-08-179

Le maire annonce que suite à la consultation publique, il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Pierre Coutu que le nouveau chalet des loisirs est nommé « Chalet des loisirs : Roger Lefebvre ».

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

8.3 Demande d'aide financière au PAC rural : Espace évènementiel – phase II

2023-08-180

CONSIDÉRANT QUE La réalisation du projet d'espace évènementiel avec chapiteau démontre la nécessité de modifier l'aménagement du sol afin d'obtenir un espace sec et polyvalent.

CONSIDÉRANT QUE Le guide de conception des espaces de patinoires municipales par l'Association québécoise du Loisir municipal recommande la poussière de roche à titre de meilleur rendu pour la planéité, l'étanchéité, la capacité portante et l'adhérence, et cela pour une fraction du coût d'une surface de béton.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit rationaliser ses dépenses.

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater David Paradis-Lapointe, directeur général, et en son absence, madame Isabelle Chauvin, directrice des loisirs et des organismes communautaires, pour déposer et signer tout document requis dans le cadre du PAC rural, espace évènementiel – phase II pour un montant de 16 004.10\$ ou toute autre somme qui resterait disponible dans le fond consacré à notre municipalité.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

8.4 Demande d'aide financière : nouveaux horizons pour les aînés

2023-08-181

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une population vieillissante.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire déployer un projet innovateur, promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations, faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentor auprès d'autres personnes, accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière et appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède des terrains stratégiquement disposés.



Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers de mandater David Paradis-Lapointe, directeur général, et en son absence, madame Isabelle Chauvin, directrice des loisirs et des organismes communautaires, pour déposer et signer tout document requis dans le cadre du programme nouveaux horizons pour les aînés d'Emploi et Développement social Canada au montant de 25 000\$ pour la réalisation d'un circuit actif.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt des rapports périodiques

Le directeur général informe que le rapport des collectes résiduelles est en attente du fournisseur et sera déposé le mois prochain.

Rapport de l'eau

Captation d'eau potable		38 192 m ³
Distribution eau potable	Générale :	37 650 m ³
	Sainte-Geneviève de Berthier	6688 m ³
Traitement eaux usées	+ 100% en comparaison de juin 2023	12 937 m ³
Déversement	3 évènements mensuels	2048 minutes sur
	5 évènements annuels + 3 jours débordement au champ minimum	3265 Minutes annuel

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1 Informations sur les projets d'immobilisation prévus au plan triennal

La direction générale informe que la municipalité désire informer que des modifications au plan triennal sont en cour considérant la ventilation des revenus qui sont réaffectés selon la réalité, notamment :

- Augmentation de la subvention FRR qui passe de 20 000\$ à 50 000\$
- Réduction du projet de la station de pompage qui passe de 1 000 000\$ à moins de 600 000\$
- Réaffectation de la subvention TECQ prévu pour la rue Saint-Thomas pour un projet située sur la rivière Nord, car la subvention est restreinte par la nature des travaux
- Entente des ingénieurs pour l'estimation révisée du projet Saint-Thomas, Laporte, Mercier(75m) ainsi que le pluvial devant l'église

Conformément aux obligations, ceci est une information préliminaire qui sera mise à jour annuellement lors de l'adoption du plan triennal des immobilisations. Ce plan est la volonté des élus d'agir en ce sens, mais n'est pas contraignant afin de s'ajuster aux réalités.



10.2 Demande d'une lettre d'intention auprès de la Société québécoise d'infrastructure et du CISSS de Lanaudière

2023-08-182

- CONSIDÉRANT QUE La municipalité est propriétaire du lot situé entre l'école et la future Maison des aînés.
- CONSIDÉRANT QU' Il est toujours de la volonté de céder ce terrain à la Société québécoise d'infrastructure pour la réalisation du projet de la maison des aînés.
- CONSIDÉRANT QU' à la fin des travaux, la Société québécoise d'infrastructure remettra le terrain au ministère de la Santé du Québec afin d'être opérée par le CISSS de Lanaudière
- CONSIDÉRANT QUE La municipalité à l'intention d'établir une canalisation de rejet de grande envergure, soit environ 1200mm, pour régler la problématique de drainage du futur centre multifonctionnel (ancienne église), le drainage du parc primevère ainsi qu'une partie de l'ensemble résidentiel.
- CONSIDÉRANT QUE Les travaux de la municipalité pourraient être réalisés en même temps que la construction de la maison des aînés ou après la construction de la maison des aînés.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu de demander une lettre d'intention aux différents partenaires présents et futurs pour l'octroi d'une servitude d'usage au bénéfice de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité

10.3 Appel d'intention : Entretien ou démarrage de la patinoire municipale

2023-08-183

- CONSIDÉRANT QUE Certains individus ont démontré un intérêt pour le démarrage ou l'entretien de la patinoire municipale durant l'été 2023.
- CONSIDÉRANT QUE La conception de la patinoire sera entièrement revue à l'automne 2023.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault que la municipalité sollicite et reçoive des avis d'intention pour l'entretien et/ou le démarrage de la patinoire municipale. La direction générale est mandatée pour discuter avec les intéressés afin de présenter la vision envers la patinoire et faire rapport au conseil en septembre pour aller en appel d'offre, si cela s'avère l'orientation retenue par le Conseil municipal par la suite.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité



2023-08-184

10.4 Appel d'offres sur invitation : Entretien des stationnements municipaux

- CONSIDÉRANT QU' Il faut rationaliser les dépenses et que limiter le temps supplémentaire est une façon significative.
- CONSIDÉRANT QUE Face aux changements climatiques, les bordées de neige significative de plus de 4 pouces sont davantage fréquentes.
- CONSIDÉRANT QUE La municipalité ne possède pas d'équipement de déneigement efficace lors des bordées de neige importante.
- CONSIDÉRANT QUE Les stationnements municipaux, à l'exception de la caserne de pompier et de la borne sèche à la rivière, ne nécessitent pas un déneigement irréprochable 24h sur 24h.
- CONSIDÉRANT QU' Il y a plusieurs équipements de déneigement présent sur le territoire de la municipalité et qu'il pourrait être avantageux de prendre entente.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Pierre Coutu de mandater la direction générale afin de solliciter des offres de service forfaitaires afin de couvrir lorsqu'il y a plus de 2 pouces de neige pour l'hôtel de ville, l'ancien centre communautaire, la caserne, la borne sèche, le stationnement du parc Primevère incluant la bibliothèque ainsi que les infrastructures situées à Notre-Dame-de-Lourde. Chaque lieu étant sujet à un appel d'offres sur invitation séparé.

Le maire demande le vote.

Adopté à l'unanimité.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 Dépôt des rapports périodiques

Le rapport mensuel pour le contrôle canin est déposé. Il y a eu 4 interventions.

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font le rapport de leurs interventions municipales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a 4 interventions diverses.



Il y avait 40 personnes présentes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20h55.

Louis Bérard, maire

David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire